RAPPORT SOIRÉE D'INFORMATION
REFECTION DU CHEMIN THOMAS

Date : 13 octobre 2026
Heure : 18 h
Lieu : Centre des arts de Richmond, 1010 rue Principale Nord, Richmond
Présences : 37 personnes

Déroulement :

1. Introduction

Monsieur le maire, Kévin Stoddard, ouvre la séance à 18 h 08. Il remercie les citoyens de leur présence et présente le contexte ainsi que les objectifs de cette rencontre. La séance se poursuit par une présentation des différents aspects du projet par les membres du conseil, suivie d'une période de questions et d'échanges avec les citoyens.

2. Modératrice - M^{me} Lyne Nadeau, conseillère

M^{me} Nadeau agit à titre de modératrice. Elle encadre la période de questions en demandant à chacun de se nommer et d'adresser sa question à la bonne personne (5 minutes par question).

3. Aspects légaux présentés - M. Ralph Farley, conseiller

M. Farley présente les différentes étapes entourant le traitement d'une demande de projet soumise par un particulier à la Ville. Il établit un parallèle avec le projet immobilier de la rue Thomas afin d'expliquer le rôle de la Ville lorsqu'un projet lui est présenté.

Il précise que lorsque le projet est conforme à la réglementation de zonage en vigueur et respecte l'ensemble des exigences applicables, la Ville a la responsabilité d'en faire l'analyse et de s'assurer de sa conformité. Une fois toutes les vérifications requises effectuées, le permis est délivré conformément à la réglementation municipale. La Ville ne peut s'opposer à un projet qui respecte la réglementation en vigueur, au risque de s'exposer à des recours judiciaires.

M. Farley explique également que le promoteur immobilier demeure responsable des infrastructures associées à son projet, notamment les réseaux d'égout et d'aqueduc. Pour sa part, la Ville doit s'assurer que les plans soumis par le promoteur sont conformes aux normes municipales et permettent un raccordement adéquat aux infrastructures existantes. À l'issue de cette analyse, la Ville est appelée à se prononcer sur les éléments relevant de sa compétence.

Il est également mentionné que la version initiale du projet soumise par le promoteur n'était pas conforme à la réglementation de zonage. Le projet révisé prévoit la construction de 91 unités d'habitation (portes).

RICHE
DE CULTURE.
FIÈRE DE NATURE.

4. **Remplacement des infrastructures et réfections**

- **M. Paul Massé, conseiller**

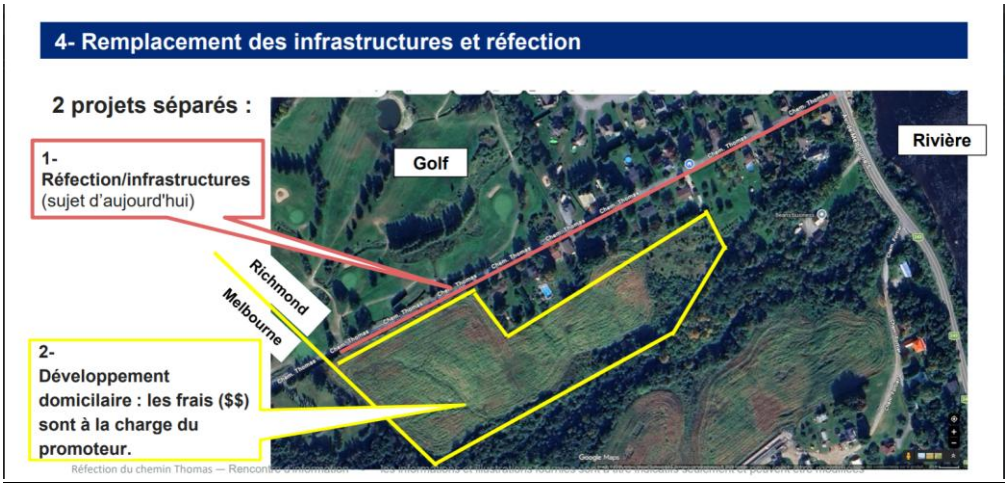

M. Massé présente le secteur visé par les travaux de réfection du chemin Thomas (en rouge), lesquels s'étendent de l'avenue de Melbourne Sud jusqu'à la limite avec le Canton de Melbourne. La seconde phase du projet, illustrée en jaune, relève entièrement du promoteur. Tous les coûts associés à cette phase (en jaune) seront assumés par celui-ci. La Ville n'aura aucune contribution financière à verser.

Une fois l'ensemble des travaux et du développement complété et conforme aux exigences municipales, les infrastructures seront cédées à la Ville pour la somme symbolique de 1 $.

- **Alexis Couture-Lavoie, ingénieur**

M. Couture-Lavoie explique que la structure actuelle du chemin Thomas est vieillissante et nécessite des travaux de réfection. Dans le cadre du projet, les fossés existants seront canalisés afin d'améliorer le drainage et de rendre l'aménagement de la rue plus esthétique.

Il mentionne également que la chaussée sera élargie d'environ trois pieds de chaque côté, ce qui permettra d'améliorer la sécurité et le confort des usagers. Cet élargissement sera réalisé à même l'emprise municipale existante.

Le projet prévoit également l'aménagement d'une bande multifonctionnelle d'un côté de la chaussée. Celle-ci favorisera une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la voie publique, notamment les piétons et les cyclistes, tout en contribuant à la sécurité des déplacements.

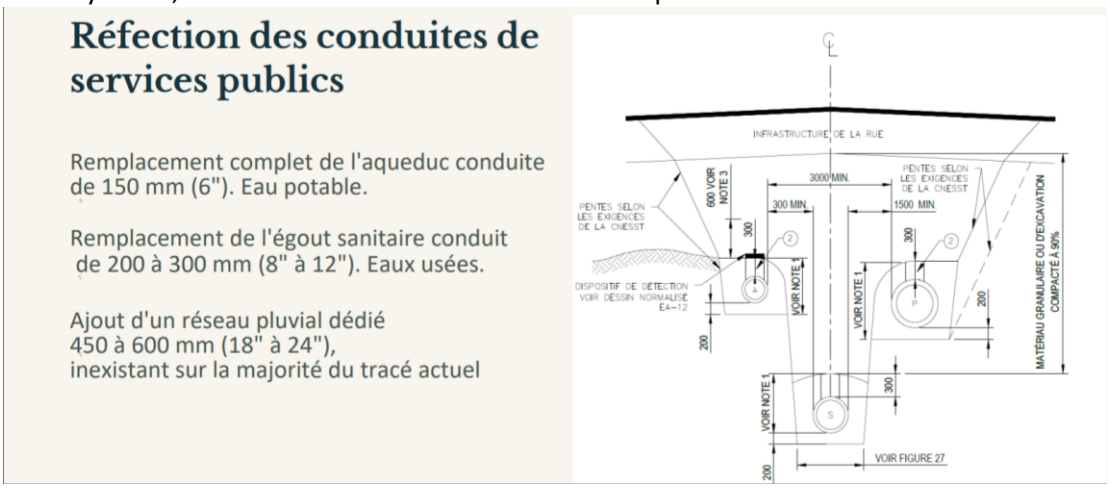

Traitement des eaux vers la rivière Saint-François

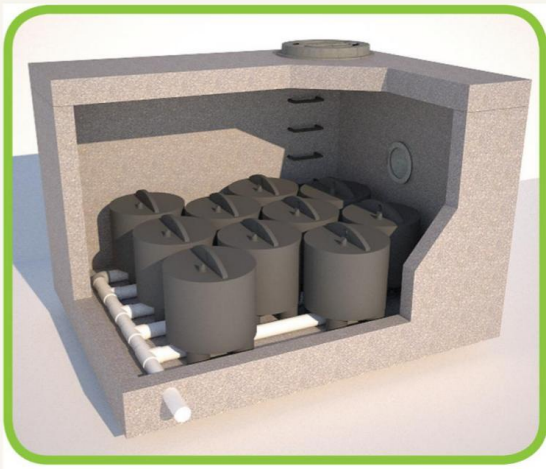

BayFilter Vault

Traitement des eaux vers la rivière Saint-François

Traitement des eaux pluviales conformément aux exigences environnementales

Unité de captation des matières en suspension sous la chaussée

Protection de la flore aquatique de la rivière Saint-François

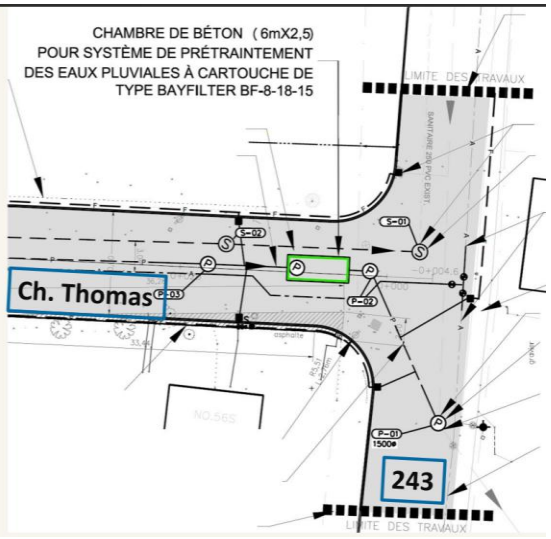

Dans le cadre des travaux de réfection du chemin Thomas, un réseau pluvial (rectangle en vert) sera aménagé afin d'assurer une meilleure gestion des eaux de ruissellement. Les réseaux d'aqueduc et d'égouts existants, arrivés à la fin de leur vie utile, seront également remplacés par de nouvelles infrastructures.

L'ingénieur explique que certains puisards et ouvrages de captation seront conçus avec une profondeur d'excavation adéquate ainsi qu'une pente permettant de ralentir l'écoulement de l'eau et de favoriser la décantation des matières en suspension. Ces eaux seront ensuite canalisées vers le réseau pluvial avant d'être rejetées dans la rivière Saint-François.

Il précise que ces travaux contribueront à améliorer le drainage, la durabilité des infrastructures et la gestion des eaux de surface sur le chemin Thomas. Une attention particulière sera portée aux terrains et aux entrées

des résidents tout au long du chantier. Des mesures seront mises en place afin de réduire les nuisances, notamment le bruit, et les aménagements nécessaires seront réalisés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'accès aux propriétés sera rétabli à la fin de chaque journée lorsque la situation le permettra. Les travaux progresseront de façon graduelle afin de minimiser les impacts sur les résidents. En cas d'entrave temporaire à l'accès d'une propriété, un avis écrit sera transmis au moins 24 heures à l'avance. La circulation sera maintenue en tout temps pour les véhicules d'urgence.

Des deux côtés du chemin Thomas, une entrée accès est disponible fin de faciliter la gestion des déplacements.

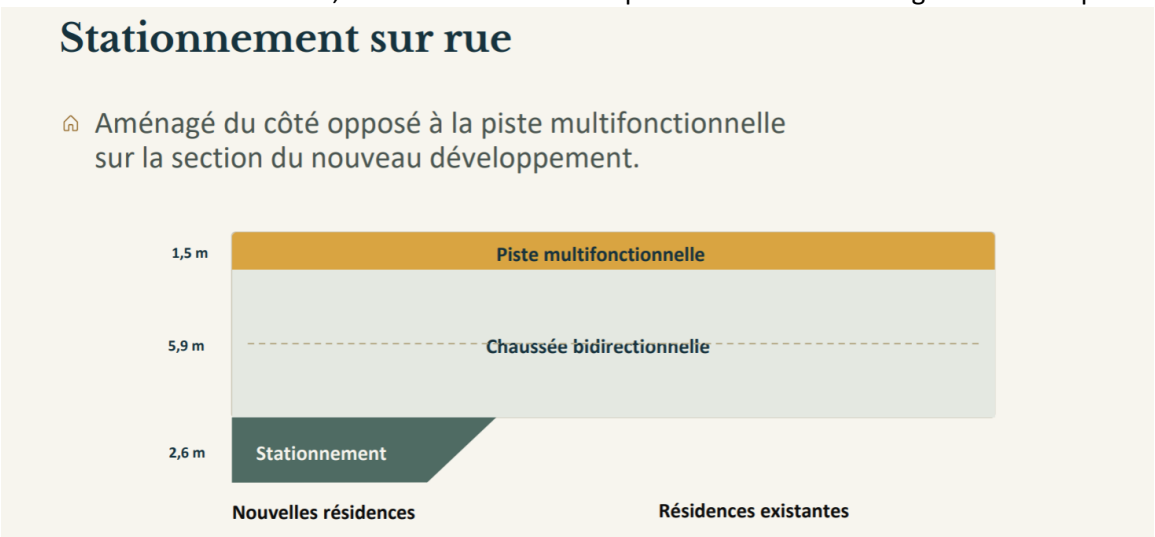

Un stationnement est prévu le long des nouvelles résidences du chemin Thomas.

Échéance de réalisations des travaux

ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

Réalisation prévue : printemps-été 2027

Phase	Période*
Conception et plans et devis	Complétés
Octroi du contrat et mobilisation	Hiver-printemps 2027
Excavation, pose des conduites, fondations	Printemps-été 2027
Pavage et finition	Été 2027
Remise en état et fermeture du chantier	Été 2027

** Dates provisoires, sujettes à confirmation*

Première période de questions

- M. John Coles aimerait savoir si la hauteur du chemin Thomas, après sa réfection, sera réduite.
  Réponse : Le profil du chemin Thomas sera amélioré. Toutefois, à certains endroits, le niveau de la chaussée sera rehaussé, tandis qu'à d'autres, il sera abaissé.

- M^{me} Hilary Johnston mentionne qu'elle exploite une garderie et qu'elle y voit des enjeux de sécurité pour les arrivées le matin et les départs en fin de journée. Elle se demande si les parents auront un accès sécuritaire à la garderie.
  Réponse : L'entrepreneur va s'assurer que l'accès soit sécuritaire et il pourrait même, sous réserve, installer une clôture temporaire en bordure de la rue afin de sécuriser les déplacements.

- M. Marcel Ali aimerait savoir pendant combien de temps les citoyens seront privés des services d'aqueduc et d'égout.
  Réponse : Les interruptions de service devraient être limitées à quelques heures. Une conduite d'aqueduc temporaire sera mise en place afin de maintenir l'alimentation en eau. Concernant les égouts, la majorité des résidences pourront être raccordées soit au nouveau réseau, soit à l'ancien réseau selon l'avancement des travaux. Certains secteurs pourraient toutefois être invités à réduire temporairement leur rejet d'eau, le temps de permettre le raccordement.

- M. Marcel Ali aimerait savoir si les nouvelles conduites pourront être raccordées aux installations d'égout existantes ou si celles-ci devront être remplacées.
  Réponse : Le raccordement au nouveau réseau pourra être effectué sans problème dans la majorité des cas. Les situations particulières seront évaluées individuellement.

- M. Marcel Ali aimerait savoir s'il y aura du dynamitage en raison de la présence de roc.

Réponse : Le roc plus friable pourra être excavé sans difficulté. Pour les formations rocheuses plus dures, il n'est pas exclu que des travaux de dynamitage soient nécessaires. Des relevés et suivis seront effectués avant, pendant et après les travaux afin de limiter les impacts potentiels. Toutefois, les forages exploratoires effectués ne permettent de conclure à la présence de roc au bas du chemin, avant l'intersection avec l'Avenue de Melbourne.

- M^{me} Lynne Couture questionne concernant les poteaux électriques situés près de sa propriété.
  Réponse : En raison de la configuration serrée de la courbe, certains poteaux pourraient devoir être déplacés. Les analyses nécessaires seront réalisées afin de déterminer les interventions requises.

- M. Marcel Ali aimerait savoir si les rayons de courbure du chemin seront élargis.
  Réponse : Les rayons de courbure actuels du chemin Thomas, à l'intersection de l'Avenue de Melbourne, sont relativement restreints et seront élargis dans le cadre des travaux afin d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation.

- M^{me} Hillary Johnston demande si des arbres devront être abattus en raison de l'élargissement du chemin.
  Réponse : Il est possible que certains arbres soient retirés si leur présence nuit à la réalisation des travaux. Les impacts seront toutefois minimisés dans la mesure du possible puisque l'objectif est de conserver le maximum d'arbres matures.

- M^{me} Barbara demande qu'une attention particulière soit portée à l'accès à son stationnement.
  Réponse : Toutes les mesures raisonnables seront prises afin de préserver l'accès à son stationnement pendant les travaux.

- M^{me} Aude Néron demande si l'installation d'un feu de circulation est prévue à l'intersection de l'Avenue de Melbourne.
  Réponse : Cette possibilité sera analysée afin de déterminer les mesures les plus appropriées pour assurer la sécurité des usagers.

- M. Raymond Côté aimerait savoir qui assumera les coûts liés au prolongement des conduites sur le chemin Thomas.
  Réponse : Les coûts associés au prolongement du chemin Thomas sont assumés par la Ville puisque nonobstant le développement domiciliaire, la Ville souhaitait leur prolongement.

- M. Raymond Côté aimerait savoir comment les égouts du nouveau développement seront raccordés au réseau existant.
  Réponse : Le raccordement sera effectué à partir du secteur du rond-point de la rue du développement domiciliaire. À partir de là, le promoteur viendra se raccorder au réseau municipal sur le chemin Thomas et assumera l'ensemble des coûts liés à ce raccordement.

- M. Raymond Côté aimerait connaître la profondeur des conduites d'égout.

Réponse : Les conduites seront installées à une profondeur minimale permettant de prévenir les effets du gel. À certains endroits, elles pourront être enfouies plus profondément selon les contraintes techniques du terrain et du réseau.

- M. Marcel Ali aimerait savoir si la ville profiterait de la réfection du chemin Thomas pour procéder au changement des valves d'eau sur le chemin Thomas.
  Réponse : Une possibilité est ouverte au changement des valves sur le chemin Thomas.

5- Volet Environnemental, Marie-Ève Chapdelaine, conseillère

Elle précise que le promoteur a présenté les mesures environnementales prévues dans le cadre de son projet. Celui-ci devra obtenir l'ensemble des autorisations et permis requis auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) avant le début des travaux.

Plusieurs mesures d'atténuation sont prévues durant la réalisation du projet afin de limiter les impacts liés à la circulation, le bruit et la poussière.

Comparativement à la situation actuelle, le projet permettra :

- une amélioration de la gestion des eaux pluviales;
- l'installation d'une unité de captation des matières en suspension avant leur rejet à la rivière, contribuant ainsi à la protection de la vie aquatique;
- la réduction de l'érosion des sols et du transport des sédiments vers la rivière.

6- Volet financier, Benoit Saint-Pierre, conseiller

Concernant les retombées financières du projet, le conseiller explique que le développement projeté générerait des revenus de taxation supplémentaires pour la Ville. Selon les estimations présentées, les nouvelles constructions pourraient produire entre 120 000 $ et 160 000 $ de revenus de taxes annuellement, pour une moyenne d'environ 140 000 $ par année au terme du projet (toutes les unités construites).

Il précise que ces revenus devront être mis en perspective avec les coûts additionnels d'exploitation et d'entretien des infrastructures municipales, notamment pour l'entretien de la rue, le déneigement et l'éclairage de rue, qui sont évalués à environ 38 300 $ par année.

Selon les estimations présentées, le développement permettrait ainsi de dégager un gain net annuel d'environ 101 700 $ pour la Ville.

Deuxième période de question

- M. Raymond Côté s'interroge sur les impacts du projet sur la qualité de vie des résidents du chemin Thomas et remet en question sa pertinence.

Réponse : M. le maire rappelle que ce secteur est zoné pour le développement depuis de nombreuses années et que la Ville ne peut empêcher la réalisation d'un projet conforme à la réglementation municipale.

- M. Christ Lachapelle demande s'il serait possible de convertir le chemin Thomas en voie à sens unique afin de réduire la vitesse de circulation.

  Réponse : Il est précisé que le chemin Thomas ne deviendra pas une rue à sens unique. Toutefois, différentes mesures d'apaisement de la circulation sont prévues, notamment l'aménagement d'une piste multifonctionnelle visant à contribuer à la réduction de la vitesse des véhicules par le fait de la perception par les automobilistes de l'étroitesse de la rue.

- M. John Coles demande s'il serait possible d'installer un dos d'âne sur le chemin Thomas.

  Réponse : Il est expliqué que l'installation d'un dos d'âne pourrait avoir comme effet de détourner une partie de la circulation vers la rue Belmont et d'y augmenter la vitesse de déplacement des véhicules.

- M. Donald Dubuc s'informe du processus de participation citoyenne ainsi que des moyens de communication qui seront utilisés pour diffuser l'information relative au projet.

  Réponse : Il est mentionné que les différentes étapes du processus comportent généralement un délai d'environ deux semaines. Il est également précisé que la présentation PowerPoint sera rendue disponible sur le site Internet de la Ville afin que les citoyens puissent la consulter.

M. Charles Auclair exprime une appréciation positive à l'égard de la séance d'information.

Fin de la séance
La séance d'information se termine à 19 h 23.